



Limoges, Le 13 octobre 2021

**Nos réf.** : TJ/2110CP040

**Objet** : Assemblée Générale Financière  
dématérialisée du 29 octobre 2021

Monsieur Timothée JOHNSON  
Président  
District Football de la Haute-Vienne

A

Madame La Présidente,  
Monsieur Le Président  
Tous les clubs

Madame La Présidente,  
Monsieur Le Président,

Compte-tenu des mesures sanitaires, le Comité de Direction, lors de sa réunion du 09/10/2021, a décidé de réunir l'Assemblée Générale à distance de manière dématérialisée, comme permis par l'article 12.5.1 des statuts du District de Football de la Haute-Vienne.

En effet, pour rappel, cet article autorise la tenue d'une assemblée générale sans que les membres ne soient présents physiquement dès lors que l'assemblée est convoquée en un lieu affecté, à la date de la convocation ou à celle de la réunion, par une mesure administrative limitant ou interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires.

Nous vous confirmons donc que l'Assemblée Générale Financière du District se réunira, de manière dématérialisée, le :

**Vendredi 29 octobre 2021, de 8 h 00 à 18 h 00.**

**Le vote sera ouvert le vendredi 29 octobre 2021 de 8 heures à 18 heures.**

Nos statuts prévoient la possibilité au (à la) Président (e) du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il (qu'elle) le représente.

Celui-ci est certes moins nécessaire dans le cas d'un vote dématérialisé, il est toutefois maintenu.

Par contre, tout club souhaitant bénéficier de cette possibilité doit en informer le District par courrier ou par mail au plus tard **le jeudi 21 octobre 2021 (date de réception au District).**

**DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE DE FOOTBALL**

4 rue de La Rochefoucauld - BP 1036 - 87050 Limoges Cedex



[district@foot87.fff.fr](mailto:district@foot87.fff.fr)



<https://foot87.fff.fr/>



05.55.77.35.40



facebook



LinkedIn



L'ensemble des documents joints à ce courrier et nécessaires à vos prises de décision seront à votre disposition sur le Site du District et sur la messagerie Zimbra.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces informations et nous nous tenons à votre disposition pour toute précision supplémentaire. Nous reviendrons également vers vous, chaque fois qu'une information complémentaire nous paraîtra nécessaire.

**Cette assemblée générale est obligatoire sous peine d'amende (pour les clubs Ligue : 100 € – Pour les clubs de district : amende au niveau du montant de son engagement le plus important).**

Veillez agréer, Madame La Présidente, Monsieur Le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Le Président du District,**

**Timothée JOHNSON**

**DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE DE FOOTBALL**

4 rue de La Rochefoucauld - BP 1036 - 87050 Limoges Cedex



[district@foot87.fff.fr](mailto:district@foot87.fff.fr)



<https://foot87.fff.fr/>



05.55.77.35.40



facebook

